

Règlement du concours « *Objectif Wildlife* »



Afin de promouvoir notre patrimoine naturel et les espèces animales présentes sur notre territoire, la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC 64) organise le concours de photographie animalière « Objectif Wildlife », gratuit et ouvert à tous. Il se déroulera d'août jusqu'à décembre 2018 et s'articulera autour de plusieurs catégories :

- **Paysages des Pyrénées-Atlantiques** → montagne, forêt, plaine agricole, cours d'eau, étangs, littoral...
- **Grande faune** → cerf, chevreuil, sanglier, isard, mouflon et bouquetin.
- **Petite faune terrestre** → lièvre, renard, blaireau, fouine, martre, putois, marmotte, genette, ragondin, chat sauvage...
- **Oiseaux** → perdrix, grand tétras, palombe, alouette, faisan, bécasse, gypaète barbu, caille, lagopède, grives, rapaces, canards, limicoles, oiseaux d'eau, passereaux...
- **Scènes de chasse** → battue au grand gibier, chasse à l'arc, chiens en action, chasse aux migrateurs, recherche au sang...

Conditions de participation

- Les photos soumises pour le concours devront coïncider et illustrer l'une des catégories proposées.
- Pour les thèmes « Grande faune », « Petite faune terrestre », « Oiseaux » et « Scènes de chasse », les lieux de prises des photos sont libres. Seul le thème « Paysages des Pyrénées-Atlantiques » implique que les photos soient prises au sein du département (merci de préciser le nom du lieu ou de la commune lors de l'envoi de la photo).
- Le choix de la saison et l'année de prise de vue sont libres.
- L'image devra être présentée sans marge, ni encadrement, ni signature et devra être conforme à la prise de vue originale, sans ajouts ou retraites d'éléments étrangers à la scène photographiée, sans modification du flou, sans trucages ou autres techniques visant à modifier profondément l'image. Le recadrage est autorisé et la retouche ne doit se limiter qu'au nettoyage des poussières et à l'amélioration globale de l'image (balance des blancs, niveaux...).
- Pour les participants mineurs, l'autorisation des parents est à donner (voir sur le formulaire de participation).
- **La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.**

Conditions d'envoi des photographies

- Chaque participant pourra envoyer jusqu'à 2 photographies par catégorie.
- Il devra faire parvenir sa ou ses photographie(s) en format numérique (JPEG uniquement). Les fichiers numériques ou scannés doivent être gravés au format JPEG.
- Les diapositives ou les tirages papier ne sont pas acceptés.
- Le participant devra remplir intégralement le formulaire de participation.
- La date limite de réception des photographies est fixée au **Dimanche 2 décembre à 23h59**.
- L'envoi des photographies à la FDC 64 peut se faire de 3 façons :
 - **par e-mail**, en fichier joint ou via une plate-forme de téléchargement (ex : WeTransfer...), à l'adresse suivante : carto64@chasseurdefrance.com
 - **par message privé sur notre compte Facebook** : « Fédération Départementale des Chasseurs 64 »
 - **par support CD ou USB à l'adresse de la FDC 64**, ces derniers ne seront pas retournés aux propriétaires à l'issue du concours.
- Les participants s'engagent à respecter les règles du droit à l'image, de la propriété et du droit privé. La FDC 64 ne pourra être tenu responsable des entraves à ces droits.
- Les participants garantissent également être les auteurs exclusifs des photos qu'ils adressent, et qu'ils détiennent l'ensemble des droits et autorisations nécessaires à leurs publications.

Utilisation des photographies

Chaque participant garantit aux organisateurs qu'il est l'auteur exclusif des photos adressées pour la participation au concours et qu'il détient l'ensemble des droits et autorisations nécessaires à la publication de ces photos. De part la participation au concours, il accepte l'utilisation des photographies et de leurs titres dans un cadre non commercial, mais à des fins de valorisation de la faune sauvage, dans le respect de la propriété littéraire et artistique (nom du photographe sur l'image ou en fin de rédaction), sans aucune forme de rémunération. Les noms des participants et leurs photographies pourront être diffusés sur le site et les réseaux sociaux de la FDC 64 ainsi que dans les journaux locaux.

Jury et résultats

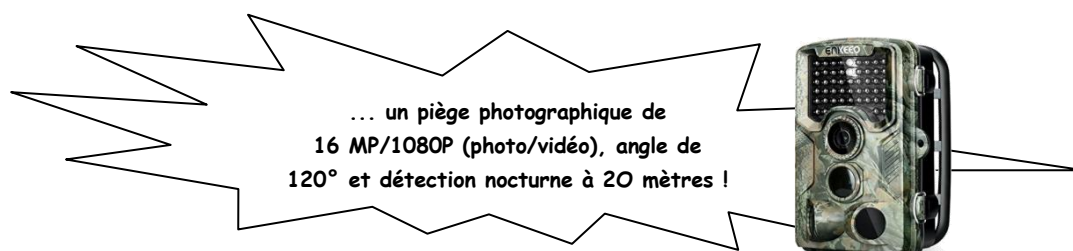
- Un jury composé d'administrateurs et du personnel de la FDC 64, avec l'appui de photographes amateurs ou confirmés, procédera à la sélection des meilleures photographies, dans le respect des règles d'anonymat.
- Seront élues : la meilleure photo pour chacune des 5 catégories, et la meilleure photo générale du concours.
- Le jury est souverain, sa décision ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation.
- Les vainqueurs du concours seront informés de leur victoire par mail ou courrier, avec la date et le lieu de la remise des prix à laquelle ils seront conviés.
- Sont exclus de la participation au concours les membres du jury.
- La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. La Fédération Départementale des Chasseurs ne pourrait être tenue responsable si, par suite d'un cas de force majeure, ou de toute cause indépendante de sa volonté le concours était reporté, modifié ou annulé.

Prix et lots

Le gagnant de la meilleure photographie de chaque catégorie sera récompensé par :

- Un **panier garni**,
- Sa **photographie gagnante au format A4 encadrée/sur toile**,
- Une **invitation à participer à une activité de la FDC 64 sur le terrain** : comptages de populations (isard, cerf, chevreuil, lièvre, galliformes...), baguage bécasse/bécassine, observation d'oiseaux d'eau...
- Et d'**autres petits lots** (clés USB, étuis étanches pour portables, carnets, mousquetons...)

Le grand gagnant du concours, toutes catégories confondues, recevra (en plus des lots précédents)...



En résumé, comment ça marche ?

J'envoie ma ou mes photographie(s) par mail ou support CD / USB ou par message privé sur notre Facebook, avec le formulaire de participation rempli. Je n'oublie pas de renseigner mon identité, pour quelle catégorie chaque photo est engagée, de lui donner un titre (tableau du formulaire) et d'accepter les conditions du concours en cochant les cases vides.

Bonne chance à tous !